

## AVIS

### DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du Directeur général par le groupe politique IC.

Ce pacte est consultable à l'accueil de la Maison communale durant les heures de bureau.

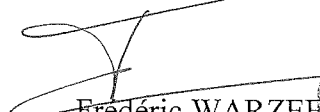
Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur Collège communal sont les suivantes:

<b>Bourgmestre</b>	Michel JACQUET
<b>1<sup>er</sup> échevin</b>	Daniel DUMONT
<b>2<sup>ème</sup> échevin</b>	Anne DAISNE
<b>3<sup>er</sup> échevin</b>	Bénédicte WATHY
<b>Président du conseil de l'action sociale pressenti</b>	Julien PETER

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal qui se déroulera le lundi 3 décembre 2018.

A Erezée, le 12 novembre 2018.

Le Directeur général,

  
Frédéric WARZEE

